Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 100 (1955)

Heft: 1

Artikel: La préparation des exercices de combat dans le cadre du groupe et de

la section de fusiliers

Autor: Pittet

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342635

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La préparation des exercices de combat dans le cadre du groupe et de la section de fusiliers

L'exposé suivant n'a d'autre but que d'aider les officiers subalternes et les commandants d'unité à préparer leurs tirs de combat au cours de répétition.

Tout d'abord quelques règles, valables à mon avis pour tous les exercices:

- 1. Le directeur de l'exercice ne peut en même temps conduire la troupe. Ce principe paraît être élémentaire, il n'est toutefois pas toujours respecté.
- 2. La préparation, la direction des exercices de groupe sont l'affaire du chef de section, celles des exercices de section du commandant de compagnie.
- 3. Ces exercices doivent avoir été préparés à l'avance par le directeur de l'exercice. L'improvisation conduit au travail mal organisé, provoque toujours des pertes de temps, souvent des accidents.
- 4. Les exercices doivent être courts et simples. La troupe doit pouvoir se mettre dans la situation sans grand effort d'imagination. Il faut donc limiter les suppositions au minimum. La situation générale, donnée en début d'exercice, doit correspondre au cadre dans lequel se joue l'exercice. La situation de la section, lors d'exercices de groupes, et de la compagnie, lors d'exercices de sections, sont à mon avis bien suffisantes.
- 5. Les bases nécessaires à la préparation se trouvent dans les règlements qui doivent être étudiés ou revus avant les tirs de combat, soit :
- Instruction sur le tir de l'infanterie (ITI. II) ch. 172 à 183.
- Instruction sur le tir de l'infanterie (ITI. III).
- Prescriptions de sécurité pour les exercices de tir de combat 1953. (51-30).

— Règlement de l'infanterie 1942. (Organisation, équipement et conduite du groupe de combat) N° B 3 (M.C.). Tout spécialement les chapitres IV et V, ch. 20 à 32.

Les trois premiers règlements cités donnent de façon précise ce qui est permis, comme ce qui est défendu. Quant au quatrième, sa lecture attentive permettra d'être au clair sur le genre d'exercices à préparer.

Qu'il me soit permis avant d'aller plus loin d'attirer l'attention du lecteur sur ce fait :

Combien d'accidents auraient été évités par une étude approfondie des règlements avant l'organisation de tirs de combat ?

Buts des exercices de combat

Dans l'attaque comme dans la défense, le feu est l'élément qui assure le succès.

Cette phrase, empruntée au petit règlement sur l'instruction du groupe de combat, devrait être répétée à l'occasion de chaque critique faite à l'issue de tirs à balles.

Le but essentiel des exercices qui font l'objet de cet exposé est donc d'inculquer cette notion à la troupe.

En outre, les disciplines suivantes doivent être développées par les tirs de combat :

Le tir (choix de la hausse, discipline de feu).

Les formations de combat.

L'utilisation du terrain.

La donnée d'ordres et les ordres émis en cours d'exécution. La liaison.

QUELQUES EXERCICES COURANTS

Les exemples qui suivent ne sont pas nouveaux. Ils furent introduits dans l'infanterie par mon très regretté et vénéré Chef, le Colonel divisionnaire Berli, alors Chef d'arme de l'infanterie.

La base nécessaire à l'organisation des dits exercices se trouve dans le règlement déjà cité, relatif à la conduite du groupe de combat. Si certains détails d'organisation du groupe ont changé depuis la parution du règlement, les principes énoncés aux chapitres IV et V sont toujours valables.

a) Les exercices de groupe.

1. Le groupe surpris par le feu ennemi (ch. 26 Règl. 1. B3 M.C.).

On trouve, au début du ch. 26 du règlement précité, ce qui suit :

« Un groupe qui avance en terrain découvert peut être surpris par le feu... »

La réaction du chef de groupe dépendra de plusieurs facteurs, cette simple phrase donne déjà matière à plusieurs exercices.

1re variante.

Situation générale: Le groupe est groupe de tête d'une section d'avant-garde. Il avance en terrain découvert. Il est surpris par un feu nourri (marqué par un appareil à marquer le feu des mitr. ou par une arme tirant en direction de la troupe — voir à ce sujet, les prescriptions de sécurité 1953, chap. V).

Dans ce cas, la seule réaction possible du chef de groupe est : « En position, feu à volonté! »

Choix du terrain: terrain plat, sans couvert.

Remarque: Si le chef de groupe choisit comme formation la colonne de tirailleurs ouverte, cet exercice présente un danger certain si les éléments en queue de colonne ouvrent également le feu. Il y a lieu alors de placer un aide spécialement chargé du contrôle des dits éléments.

2e variante.

Situation générale : La même que pour le premier exemple, le terrain dans lequel le groupe progresse étant différent.

Choix du terrain : découvert, mais couverts à proximité (dépressions, fossés, etc.).

Dans ce cas, le chef de groupe surpris par le feu commandera également « feu à volonté », mais il devra tout faire pour amener petit à petit son groupe dans les couverts, où il se réorganisera et passera du feu à volonté au feu commandé.

3e variante.

Situation générale: même que pour 1 et 2, terrain différent. Choix du terrain: terrain en pente, ouverture du feu ennemi lorsqu'une partie du groupe se trouve encore sur la crête et dans la pente. Il est alors intéressant d'observer le comportement de ces éléments.

2. Le groupe en appui de feu (Ch. 27 et 28 Règl. B3 M. C.).

Principe: Chaque fois que cela est possible, l'ouverture du feu du groupe doit être préparée à couvert (voir ch. 27).

Ce qui va influencer le chef de groupe dans sa décision, c'est l'élément temps, en d'autres termes : « Cela presse-t-il ou pas ? »

1re variante.

Situation générale: Le groupe est en second échelon d'une section de tête. Il reçoit du chef de section la mission suivante: « Je vais franchir avec le groupe de tête l'espace découvert situé devant nous. Préparez-vous à neutraliser toute source de feu ennemie se dévoilant au cours de ma progression (préciser le secteur d'intervention). Je pars dès votre groupe annoncé prêt ».

Comportement du chef de groupe: Sa réaction doit être rapide, mais il a toutefois le temps d'orienter tout le groupe sur la mission et de donner un ordre complet.

2e variante.

Situation générale: Le groupe est en second échelon d'une section de tête. Le premier groupe de la dite section a reçu du feu et se trouve de ce fait cloué au sol. Le caporal du groupe joué doit intervenir immédiatement au profit du groupe de tête.

Comportement du chef de groupe : avec ou sans ordre de son chef de section, au vu de cette situation, le chef de groupe doit engager son groupe et appuyer de son feu le groupe cloué au sol. Son ordre sera donc différent de la variante 1, car il n'aura pas le temps de donner un ordre complet. Il se contentera d'engager son FM, les autres éléments du groupe calquant leur attitude sur celle du tireur FM.

Remarque: Dans ces deux exercices, il y a lieu d'attirer l'attention de la troupe sur le fait qu'une mission d'appui de feu est une mission d'une certaine durée. Deux notions sont à préciser chaque fois, à savoir:

- a) Le fameux « but détruit » employé à tort et à travers doit disparaître du vocabulaire du directeur de l'exercice. Il est bien rare de détruire un but avec des armes d'infanterie de petit calibre à trajectoire tendue. Ce n'est pas parce que dans l'exercice les cibles tombent que le but sera forcément détruit à la guerre. Il sera tout au plus neutralisé. Il y a donc lieu de jouer l'exercice assez longtemps pour que la notion de durée de la mission soit comprise par la troupe.
- b) La question du changement de position en cours d'exécution de mission doit également être étudiée de près. Si l'on change de position, il faut que cela vaille la peine. Ce sont plusieurs centaines de mètres qui sont nécessaires pour se soustraire au feu ennemi. Changer de position en s'éloignant de quelques 20 mètres est un non-sens et ne sert à rien. D'autre part, il faut le faire uniquement si la situation devient telle qu'un anéantissement du groupe est à prévoir à bref délai ou si le feu adverse est tel que la mission ne peut plus être remplie.

3. Le feu de surprise (ch. 29 Règl. B3 M+C).

Je n'ai pas à m'étendre longuement sur ce genre d'exercice que tout le monde connaît. Toutefois, il est particulièrement important d'insister sur un point : celui du terrain dans lequel l'exercice va se jouer. On ne peut en effet exécuter un feu de surprise que si le terrain offre des masques suffisants pour que le groupe prenne position sans être vu de l'adversaire. Si les terrains à disposition ne se prêtent pas à ce genre d'exercice, il vaut mieux y renoncer. Sans cela, on donne à la troupe un exemple faux, ce qui est dangereux.

En outre, le feu de surprise ne peut être que de *courte* durée. Il se transforme, par la suite, soit en assaut, afin de liquider ce qui reste, soit en repli du groupe qui disparaît sans trace. Cela dépend de la situation générale donnée. Il y a toutefois lieu d'encourager — par une situation adéquate — l'assaut, afin de développer l'esprit *offensif* de la troupe.

4. Le tir défensif (ch. 30 Règl. B3 M+C).

Situation générale: Il faut établir une nette différence entre la position préparée et la défense improvisée. Si l'on joue une défense préparée, il faut que les positions soient creusées, et non pas supposées. Pour gagner du temps, rien n'empêche de creuser une seule position de groupe pour toute la cp., tous les groupes jouant le même exercice. Cela gagne du temps et permet un travail bien fait et terminé.

Pour cet exercice, l'emploi de fumigènes placés sur la position du groupe, afin que la troupe ne voie les buts qu'au dernier moment, est à recommander. On marquera également le feu de préparation adverse par des pétards, obligeant la troupe à se terrer jusqu'au dernier moment.

Le tir à exercer est un tir à tuer, soit à courte distance (50 à 100 mètres).

5. Le tir de nuit (ch. 31 Règl. B3 M+C).

On peut très bien jouer les exercices défensifs de nuit. Il faut toutefois s'en tenir aux prescriptions de sécurité (chap.V cas spéciaux, ch. 126 à 130).

6. L'assaut.

Le règlement sur la conduite du groupe de combat ne parle malheureusement pas de cette phase décisive. C'est une lacune certaine. Des essais ont été effectués en 1954 dans les écoles d'infanterie. Comme ils n'ont pas encore fourni matière à un règlement, je m'abstiendrai d'en parler, afin de ne pas jeter le trouble dans les esprits.

Qu'il me soit toutefois permis d'exprimer ici quelques considérations *personnelles* sur ce genre de combat.

La forme que prendra l'assaut dépend de plusieurs facteurs :

- a) La distance base d'assaut position ennemie.
- b) La force de la position ennemie, tant en ce qui concerne le renforcement du terrain que la force de l'ennemi lui-même.
- c) La configuration du terrain sur le parcours base d'assaut position ennemie.
 - d) Les possibilités d'appui de nos armes de soutien.
 - e) L'armement dont dispose notre troupe.

Il y a donc lieu de tenir compte de ces éléments lors du jeu de l'exercice, car ils vont influencer sérieusement la décision du chef de groupe.

Un mot sur la notion très discutée, assez neuve pour nous, du fameux « marching fire » américain.

L'officier qui aurait entraîné la troupe à ce genre de combat, il y a quelques années, se serait très probablement attiré les foudres de ses supérieurs. Toutefois, les films américains d'une part, les stages de nombreux officiers suisses en Amérique d'autre part, ont introduit cette méthode, tant et si bien qu'elle est aujourd'hui un peu employée à tort et à travers, ce qui à mon avis est aussi faux que de ne pas l'employer du tout.

Je crois qu'on peut l'utiliser aux conditions suivantes :

- a) La troupe doit être équipée entièrement d'armes automatiques. (Le « marching fire » avec un mousqueton est ridicule, illusoire et dangereux). (D'où nécessité pour nous d'introduire un fusil d'assaut ce n'est d'ailleurs pas la seule raison).
- b) Si la distance base d'assaut-position ennemie est très courte, il vaut mieux la franchir au pas gymnastique, sans tirer. Car tirer ne peut se faire qu'au pas et ralentit par conséquent le mouvement. Donc, méthode valable pour parcours assez longs.

- c) Tant que nos armes de soutien nous appuient, il n'est pas nécessaire de tirer en progressant.
- d) Il faut exercer la troupe à recharger en marchant, sans cela elle arrive régulièrement avec des magasins vides sur la position ennemie.

Après l'assaut, on n'arrête pas l'exercice, le groupe doit s'installer sans délai sur la position conquise afin de prévenir le contre-assaut ennemi. Ceci est encore plus valable pour les exercices de section. Le chef de section doit organiser la position, se recréer une réserve. Il devrait même, à mon avis, avoir donné ses ordres pour l'occupation de la position avant de l'avoir occupée. En outre, il faut jouer le contre-assaut ennemi.

b) Les exercices de section.

Il n'y a pas besoin de s'étendre longtemps sur ce sujet, car les thèmes sont pratiquement les mêmes que pour les exercices de groupe.

C'est au chef de compagnie à les mettre sur pied et à les diriger.

Une méthode qui m'a toujours donné de bons résultats — tout au moins pour les premiers exercices — est la suivante :

Au début, les exercices de section doivent être décomposés en exercices de groupe, échelon auquel ils doivent d'abord être joués, phase par phase, le reste de la section étant supposé. Ceci fait, on joue toutes les phases dans le cadre de la section, puis on passe à d'autres exercices joués directement à l'échelon section.

Le chef de compagnie pourra dans ces exercices faire intervenir les deux mitrailleuses de sa section de feu. Il est toutefois faux — dans la plupart des cas — de subordonner celle-ci à une section fus. Il suffit *d'appuyer* la dite section par du feu de mitr. au cours de telle ou telle phase de l'exercice. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de pire que les chefs de tous les échelons qui « vendent » tous leurs moyens de feu à leurs subordonnés

et ne disposent plus — au moment de l'effort principal — que de leur voix pour influencer le combat.

Préparation et déroulement des exercices

1. Les «Prescriptions de sécurité pour les exercices de combat 1953 », à leur chiffre 41, précisent que les petits exercices (groupe et section) ne sont ni discutés ni exercés d'avance avec la troupe. Font exception les exercices avec grenades de guerre et explosifs.

Toutefois, on peut se demander s'il n'est pas préférable de préparer les *premiers* exercices avec les cadres, (chefs de groupe et chefs de section), afin que le déroulement soit d'emblée acceptable. Cette méthode a pour elle de donner de l'assurance aux cadres et je crois qu'elle est bonne.

2. La préparation des exercices par le directeur de l'exercice doit avoir été effectuée le ou les jours avant le déroulement de l'exercice. Les cibles doivent être également posées avant que la troupe n'arrive sur place. Tout ceci est une question d'organisation qui peut être réglée même dans les cours de répétition. Si l'on ne tient pas compte de ces deux préceptes, la troupe attendra souvent plusieurs heures avant de pouvoir commencer ses tirs, ou bien alors la préparation de l'exercice aura été bâclée, et l'accident suivra. Je pense pour ma part que le cours de cadres devrait déjà servir à la reconnaissance en compagnie des places de tir et à la préparation des exercices de combat (au lieu des sempiternelles séances de travail aux armes, au cours desquelles nos lieutenants — bien entendu en salopettes — se « remettent » au FM).

Ou bien que l'on consacre le cours de cadres à faire tirer à balles par les sous-officiers les exercices de groupe qu'ils seront appelés à commander à la troupe. Qu'on ne me dise pas que c'est impossible. Il suffit d'organiser. Je l'ai vu faire dans le cadre du bataillon.

3. Il importe, dans le *déroulement* de l'exercice, de respecter les principes suivants :

- a) Tant qu'il n'y a pas danger, il ne faut pas intervenir pendant l'exercice. Le laisser se dérouler, effectuer la critique, puis le rejouer une fois, deux fois et même plus, jusqu'à ce que la critique puisse être réellement positive. La troupe apprendra plus en jouant trois exercices d'un seul jour, amenés petit à petit à la perfection, qu'en en jouant dix, tous plus mal exécutés les uns que les autres.
- b) Les exercices doivent se jouer avec des groupes ou des sections à effectif complet. Au CR, il n'y a qu'à compléter les effectifs en panachant les groupes ou les sections (ch. 175 ITI. II).
- 4. L'organisation du travail sur la place de tir peut être réglée comme suit : si l'on envisage les exercices de groupe, avec une section fus. normale à trois groupes, un groupe tire, le second se prépare pour l'exercice suivant, le troisième se tient au repos. Dans les exercices de section, une section tire, la suivante est au repos. Il n'y a à mon avis pas lieu d'intercaler lors des jours de tir à balles, sur la place de tir, une autre activité (travail aux armes, etc.), mais il faut exiger de la part de la troupe et des cadres une activité totale lors du déroulement des exercices. Les journées de tir à balles sont pénibles et le but doit être atteint. On arrivera du reste facilement au résultat, car la troupe aime ce genre d'exercices et travaille volontiers. Il suffit pour cela que les exercices soient intéressants et bien préparés.

Si les conditions atmosphériques sont contraires, brouillard, neige, il faut se contenter d'exercices tirés à courte distance (par exemple feu défensif). Il y a trop d'exemples de munition gaspillée pour que j'insiste davantage. Je crois fermement qu'on devrait dans tous ces cas punir le responsable. Procéder autrement, c'est amener de l'eau au moulin des gens qui saisissent chaque occasion pour critiquer et démolir l'armée. Je crois que la punition la plus efficace n'est pas les arrêts, mais le paiement de la munition inutilement tirée.

5. Le choix du terrain est important. Il doit correspondre

tactiquement aux exercices que l'on veut jouer. Si, au hasard d'un CR, il est défavorable au jeu de certains exercices, il faut avoir le courage de renoncer à ceux-ci et n'exécuter que ce qui est possible.

Pose des cibles et mesures de sécurité

Ces deux chapitres ne seront pas traités dans cet exposé. Il n'est pas dans mes intentions de faire un résumé des règlements existants, manie trop fréquente et malsaine.

Le règlement sur les prescriptions de sécurité pour les exercices de tirs de combat 1953 traite d'ailleurs de façon parfaite la pose des cibles aux chiffres 31 à 36 et les prescriptions de sécurité pour les armes d'infanterie aux chiffres 66 à 88. Je tiens toutefois à signaler que les prescriptions relatives aux armes d'infanterie ne sont qu'un extrait de celles contenues dans les règlements techniques des différentes armes. Relevons à ce propos une contradiction. Le chiffre 80 du règlement précité autorise le tir à travers les intervalles avec la mitr. 51 sur support antérieur, alors que le règlement technique de la mitrailleuse 51 l'interdit. (L'édition allemande a seule paru à ce jour). C'est ce dernier seul qui fait foi.

Un mot encore au sujet des drapeaux de tir (ch. 23). J'ai observé dernièrement, à plusieurs reprises, que certaines troupes ont introduit un nouveau système pour signaler les éléments les plus rapprochés des buts. Au lieu de porter un drapeau rouge et blanc, seule méthode autorisée, on place sur le dos du chef de groupe un dossart rouge et blanc. Cette innovation est dangereuse et ne doit pas être tolérée. En effet, lorsque l'homme se couche, on ne voit plus rien. En outre, le dossart se salit vite et devient invisible.

Les aides du directeur de l'exercice

Cette question est également traitée par les règlements (ITI. II ch. 180) (51-30 ch. 6-11).

J'ajouterai que ces aides doivent être instruits complète-

ment avant le début de l'exercice, afin qu'ils sachent exactement ce que l'on attend d'eux. Afin d'éviter de grands palabres avant la critique, on a avantage à leur remettre une feuille préparée, mentionnant les disciplines qu'ils ont à contrôler. L'exercice terminé, ils remettent au directeur leurs observations écrites.

LA CRITIQUE

ou mieux, les critiques, car il y en a deux pour les exercices de groupe (troupe et chefs de groupe) et trois pour les exercices de section (troupe, chefs de groupe et chefs de section). Cette critique doit être *positive*. C'est en effet bien rare, dans un exercice de tir à balles, que tout ait mal été. Si c'est le cas, le directeur de l'exercice peut faire son *mea culpa* et se demander bien souvent si l'exercice n'était pas mal préparé.

En outre, il faut éviter les généralités (on a bien — ou mal tiré, etc.), mais savoir et dire *qui* a bien ou mal travaillé On se rappellera enfin les points principaux que doit toucher la critique:

Le tir (hausse, touchés en fonction de la munition tirée). L'engagement des armes (distances de tir — choix de l'arme en fonction des buts placés).

Le fonctionnement des armes (en cas de dérangement en début d'exercice, le responsable doit être puni).

La discipline de feu.

Les formations de combat.

L'utilisation du terrain.

Le camouflage.

Les liaisons.

Pour les cadres:

Choix des formations.

Donnée d'ordres.

Conduite de la troupe pendant le déroulement de l'exercice.

Cap. EMG PITTET